

# Une formation pour les référents handicap

Le Conseil national poursuit sa politique de formation de référents ordinaires dans les départements afin d'améliorer la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de handicap.

**L**institution ordinale poursuit son travail de maillage sur le territoire afin de délivrer des réponses concrètes aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnants professionnels ou familiaux ainsi qu'aux différentes institutions gérant directement ou indirectement la question du handicap.

Le 30 mai dernier, près de 30 départements, représentés par autant de conseillers départementaux, participaient ainsi à une réunion d'information et de formation animée par Alain Moutarde, secrétaire général du Conseil national, Michel Pasdzierny, président du réseau Handi-Access, et Michel Staumont, président du réseau Handident.

Forts d'une expérience acquise depuis maintenant plusieurs années par les référents ordinaires départementaux déjà en fonction, les outils se sont affinés notamment à l'aune des



différents retours d'expériences. La réalisation d'un état des lieux de l'accès aux soins dans un département donné a fait l'objet d'une présentation avec des principes désormais bien établis. L'objectif est d'identifier l'existant dans le département afin de réaliser une feuille de route permettant d'améliorer ou de renforcer l'offre en fonction de la demande de soins. Ce ne sont pas seulement les praticiens des départements qui sont interrogés, mais tous les établissements spécialisés et les associations.

L'un des principes est que les référents ne doivent pas travailler de manière isolée, mais constituer un comité de pilotage composé de conseillers ordinaires et de praticiens engagés dans l'offre de soins aux handicapés, notamment les représentants locaux de l'UFSBD qui, du fait de leur antériorité dans ce domaine, possèdent une grande expérience.

Les animateurs de cette journée ont insisté sur la définition du «handicap», que l'on a tendance à assimiler aux seules déficiences motrices, qui

ne représentent pourtant qu'une faible minorité (de l'ordre de 7 %) des situations de handicap. Autre élément fondamental : aucune contrainte ne doit peser sur les praticiens en exercice, et le principe d'une démarche volontaire doit impérativement être appliqué. Au fond, l'essentiel est d'adopter une approche transversale afin de convaincre plutôt que de contraindre.

Au cours de cette journée, Anne Abbe-Denizot (secrétaire générale adjointe de l'UFSBD) a présenté une vidéo de formation d'aides soignantes en Ehpad à la problématique de la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire. De son côté, Didier Panchot a décrit le réseau essonnien Apolline, au conseil d'administration duquel il siège.

Fidèle à l'état d'esprit qui préside lors des formations du Conseil national, cette journée a donné la part belle aux échanges d'expériences et à la discussion. ■